

POLICE PENITENTIAIRE

Entretien entre l'Inspection Générale de la Justice et le SPS-CEA

A la demande de l'Inspection Générale de la Justice le SPS-CEA s'est présenté à l'entretien qui lui était proposé ce 13 Mai 2025 dans les locaux du Ministère.

Objectif de la rencontre pour l'IGJ :

Recueillir l'avis du syndicat sur les conditions de création d'une Police Pénitentiaire, suite à l'annonce du Garde des Sceaux. Cela tombe à pic, car pour le SPS-CEA ce sujet est travaillé et affiné dans un dossier nourri et détaillé depuis très longue date puisque les surveillants ont depuis plus de 11 ans maintenant pu lire nos arguments favorables à la construction et la création de cette Police Pénitentiaire. L'inspection générale est donc chargée d'étudier les conditions de création de cette police, et non pas son opportunité. Les finalités envisagées sont :

- Donner compétence à l'administration pénitentiaire pour réaliser l'ensemble des missions extérieures aux établissements (sécurité périmétrique, extractions judiciaires, transferts)
- Récupérer les missions actuellement exercées par les forces de sécurité intérieure (surveillance des dépôts, attentes gardées dans les tribunaux, prêts de main forte)
- Potentiellement doter les personnels du statut d'officier de police judiciaire
- Éventuellement charger cette police de l'accompagnement des agents des services pénitentiaires d'insertion et de probation pour certaines missions

L'IGJ souhaite recueillir l'avis des syndicats sur ce projet, notamment sur :

- L'état des lieux actuel et les dysfonctionnements
- La mise en œuvre structurelle et opérationnelle
- La gouvernance
- Le périmètre d'action

La position du SPS-CEA est claire et les conditions de la réussite de ce projet le sont toutes autant : **Premièrement, couvrir les 4500 carences de postes laissés vacants. Rien ne peut se faire sans cela, que ce soit une Police Pénitentiaire ou tout simplement ce que nous connaissons du fonctionnement actuel.**

Le Secrétaire Général a présenté la position du SPS-CEA :

- Le SPS-CEA est très favorable à ce projet qu'il porte depuis plus de 11 ans maintenant.
- **Le SPS-CEA souhaite que tous les surveillants sans exception deviennent des policiers pénitentiaires, et non pas que cela se traduise uniquement par une unité spécifique : cela ne rimerait à rien !**
- Le SPS demande le statut d'OPJ pour les missions dévolues aux Officiers **mais et surtout d'APJ20 et APJ21 pour TOUS les agents de coursives comme pour TOUS les agents chargés des missions ESP.**

Pourquoi tous les Surveillants seraient-ils des Policiers Pénitentiaires ? et bien c'est très simple :

Premièrement : dès septembre 2025 à l'ENAP, la promotion d'Elèves Surveillants sera formée ESP ce qui veut dire qu'à terme, tous les agents disposeront de cette compétence, et oui !!!

Deuxièmement : Les agents de coursives ont besoin que leur travail soit reconnu et ceci passe en premier lieu par la qualité et le poids de leurs écrits : Abolition des CRI qui finissent en grande partie à la poubelle, place aux Procès-Verbaux de constatation (APJ) qui donneront lieu à enquête menée par nos services pour des faits importants.

(APJ-OPJ). Verbalisation par tout Policier Pénitentiaire au moyen de Timbres Amendes Remis aux contrevenants (détenus) à l'occasion de constatations telles que des draps déchirés, la destruction du mobilier ou des éléments composant la cellule, ainsi que pour des faits d'outrages, de menaces, etc. LE RETOUR DE L'AUTORITÉ DANS LES COURSIVES ET DE L'UNIFORME.

Après tout, **la seule sanction qui doit prévaloir en milieu carcéral est la privation de liberté.** Les citoyens libres sont verbalisables, alors pourquoi la population carcérale ne le serait-elle pas, elle qui est censée démontrer sa volonté de réhabilitation devant la société ? **Citoyens libres, citoyens détenus : mêmes devoirs, mêmes traitements !**

Troisièmement : Il est capital et urgent d'en finir avec l'image désuète et stéréotypée du "gardien de prison" en changeant la dénomination très réductrice du métier de "Surveillant(e) d'Établissement Pénitentiaire", par la dénomination de "Policier Pénitentiaire" afin d'assurer une bien meilleure attractivité de notre profession.

- Le SPS-CEA veut aller au-delà des missions extérieures et inclure toutes les missions de sécurité y compris à l'intérieur des établissements.

Discussions préalables sur la mise en œuvre ...

Formation et statut :

- Le SPS-CEA rappelle que tous les nouveaux élèves surveillants seront formés aux missions des Équipes de Sécurité Pénitentiaire (ESP).
- Le SPS-CEA souhaite que l'ensemble des agents actuellement en poste puissent devenir Policiers Pénitentiaires, y compris ceux affectés en détention, dont les missions sont tout aussi difficiles et dangereuses à mener.
- La question du port d'arme hors service a été abordée : à l'origine de cette revendication, le SPS-CEA avait saisi le Garde des Sceaux par lettre ouverte, à la suite des attaques visant la DDPF. Cette démarche a reçu un accueil favorable, aboutissant à l'extension du port d'arme hors service — initialement limité au lieu de travail — à la détention et au domicile pour tous les Policiers Pénitentiaires, conformément à la conception portée par le SPS-CEA.

Missions et compétences :

- Le SPS-CEA souhaite que la Police Pénitentiaire puisse mener des enquêtes à l'intérieur des établissements.
- Des discussions sont en cours concernant la possibilité de placer des détenus en garde à vue sur réquisition du Procureur de la République.
- Le SPS-CEA demande à pouvoir exploiter les téléphones portables saisis.
- Le SPS-CEA souhaite que les Policiers Pénitentiaires puissent délivrer des timbres-amende.
- Certaines propositions (garde à vue, enquêtes internes) soulèvent des interrogations quant à leur faisabilité opérationnelle. Le SPS-CEA y a apporté des premiers éléments de réponse, tout en se réservant la possibilité d'y revenir lors de futurs échanges.
- Le périmètre exact des compétences OPJ/APJ n'est pas encore strictement défini. Pour le SPS-CEA, celui-ci peut encore faire l'objet de discussions et d'ajustements.

L'échange a été constructif. Le SPS-CEA a su faire preuve de pertinence et a prouvé aux membres de l'IGJ qu'il maîtrise parfaitement le sujet de la Police Pénitentiaire. **11 ANS D'AVANCE !!!**

Le SPS-CEA a rappelé qu'il y a urgence à ce que la Police Pénitentiaire voit le jour. Que la Pénitentiaire actuelle est débordée et en retard sur bien des sujets. Que la Pénitentiaire actuelle a besoin d'être efficiente, opérationnelle pour répondre aux défis qui se présente à elle. Nous avons déjà 25 ans de retard sur le niveau de recrutement par rapport à la Police Nationale, on ne va pas en mettre autant pour se réorganiser ?

Le SPS-CEA espère que la prise de conscience sera générale, car il ne faudrait pas que ce projet n'accouche que d'une souris, au risque de prendre une décennie de retard supplémentaire !!!